

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

SILVERLIT FRANCE

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société SILVERLIT, Société par Actions Simplifiée au capital social de 4.022.760 euros, dont le siège social est situé au 80/80 bis rue Barthelemy Danjou CS 40088 – 92517 Boulogne Billancourt Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 434 930 400 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Jeu Concours Silverlit France" sur les plateformes Instagram et Facebook (ci-après dénommé "le Jeu").

Les modalités de participation au Jeu et de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et les DROM COM à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays autre que la France métropolitaine et les DROM-COM.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

Pour participer, les participants doivent :

1. Être abonné aux comptes Instagram et/ou Facebook de Silverlit France.
2. Aimer la publication relative au Jeu.
3. Commenter la publication en mentionnant deux amis.

La participation est limitée à une seule par personne et par plateforme (une sur Instagram et une sur Facebook).

ARTICLE 3 : DUREE DU JEU

Le Jeu se déroule du 24/06/2024 au 30/06/2024, minuit, heure française inclus.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant respecté les conditions de participation. Le tirage au sort sera effectué le 01/07/2024. Les gagnants seront contactés via message privé sur Instagram et/ou Facebook dans les 7 à 15 jours suivant le tirage au sort.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les lots mis en jeu sont des jouets Silverlit, (non encore prédéfinis,) dont la valeur unitaire est comprise entre 0 et 100 euros. Le nombre de gagnants et la nature exacte des lots seront annoncés lors de la publication des résultats.

Les lots sont strictement personnels et non cessibles. Ils ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

ARTICLE 6 : MODALITES DE REMISE DES LOTS

Les gagnants devront communiquer leurs coordonnées complètes (nom, adresse postale, numéro de téléphone) dans un délai de 7 à 15 jours suivant l'annonce des résultats. Les lots seront envoyés par voie postale à l'adresse indiquée par les gagnants dans un délai de 30 jours à 60 jours suivant la réception des coordonnées.

En cas de non-réponse ou de réponse incomplète dans le délai imparti, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot, qui sera attribué à un autre participant par un nouveau tirage au sort.

ARTICLE 7 : UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles recueillies sur les participants sont enregistrées et utilisées par Silverlit France pour la gestion du Jeu et l'attribution des lots. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans consentement préalable.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, qu'ils peuvent exercer en contactant la société organisatrice à l'adresse suivante : contactfr@silverlit.com

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Silverlit France ne saurait être tenue pour responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le déroulement du Jeu et/ou privant partiellement ou totalement les gagnants de leurs gains.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout problème de connexion, d'accès ou de disponibilité du réseau Instagram ou Facebook.

Ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le Jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux Participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impactait le bon déroulement du Jeu ou du tirage au sort. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelque dotation que ce soit.

ARTICLE 9 : FRAUDE ET NON-RESPECT DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect de ce règlement pourra entraîner l'exclusion du participant, la nullité de ses participations et la restitution des lots éventuellement déjà envoyés.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Silverlit France se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à une indemnité par les participants.

Tout changement fera l'objet d'informations préalables partout moyen approprié.

ARTICLE 12 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé sur le site internet de Silverlit France et est consultable gratuitement sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice.

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige relatif au Jeu, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de la société organisatrice.

ARTICLE 14 : ACCEPTATION DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser leurs noms, prénoms et photographies à des fins publicitaires ou promotionnelles, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

ARTICLE 15 : DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 16 : CONTACT

Pour toute question concernant le Jeu, contactez le service consommateur dédié au Jeu directement la rubrique « CONTACT » ou au mail suivant : contactfr@silverlit.com. Toute réclamation devra être portée à la Société Organisatrice avant le 31/08/2024 12h00. Après cette date, aucune réclamation ne sera traitée.

Annexes


REBUS TIME ! Niveau super méga facile


★ SUPER CONCOURS ★


Aujourd'hui, nous vous proposons un super concours d'été spécial YCOO, avec 1 lot en jeu :

Robot Kombat Samurai

Pour tentez votre chance, rien de plus simple :

 Abonnez-vous à la page @silverlitfrance

 Likez ce post

 Tagguez 2 amis et donnez la réponse du rébus

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants Facebook et Instagram. Une participation par post, mais pour doubler vos chances, vous pouvez jouer sur FB et IG.

Ce règlement est complet et constitue l'intégralité des règles applicables au Jeu Concours Silverlit France. Bonne chance à tous les participants !

Pour toute question relative au présent règlement, veuillez contacter Silverlit France à l'adresse suivante : contactfr@silverlit.com.

The logo for Silverlit, featuring the word "Silverlit" in a bold, black, sans-serif font. The letters "i" and "l" have a red dot above them. A registered trademark symbol (®) is located to the right of the word.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 24/06/2024